

Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Comité Syndical régulièrement convoqué le 16 mai 2011, s'est réuni conformément aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin, l'an deux mil onze et le jeudi 23 juin, en la salle des fêtes de SAINT-AUVENT, sous la présidence de Bernard VAURIAC en sa qualité de Président en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation : 16 mai 2011

Etaient présents :

Collège régional : Michel MOYRAND, Benoît SECRESTAT, Dominique NORMAND, Jean-Marie ROUGIER

Collège départemental : Yves RAYMONDAUD.

Collège des communes, communautés de communes et Villes-portes : Isabelle RAMBEAUD, Jeanine GIRARDIE, Marie-Laure GARRIGOU, Jean-Claude ROUFFY, Jean VERGNENEGRE, Marie-Hélène DEPLAS, Jacques FLORANT, Jean-Claude DUFRONT, Alice BERCHENY, Francine BERNARD, Patrick PRECEGOUT, Brigitte MARCHIVE, Michèle VERPLANCKE, Vincent DUPUY, Emile DUBOIS, Pascal MECHINEAU, Jacques BESNARD, Guy RATINAUD, Claude BOUCHERON, Roland GARNICHE, Jacques DUBOQ, Bernard GERING, Jean-Louis FILLEUL, Marcel RAYNAUD, Jean-Claude SOURY, Viviane CHAUVEAU, Jean-Claude CHASSAGNE, Albert DELHOUME, Laurence MORANGE, Olivier MAURICE, Michel RATINAUD, Christel CHEVAL, Michel TABOURET, Christian ALLARD, François BEAU, Patrick RATINEAU, Nathalie FAVARD, Carola SMITS, Bruno LACHENY, Raoul RECHIGNAC, Jean-Claude MARIAUD, Bernard VAURIAC, Louis BRUNET, Bernard de MONTETY, Roland MAQUAIRE, Jean CHALARD, Francine BERNARD, Lucien COINDEAU, Isabelle HYVOZ.

Excusés et absents :

Collège régional : Béatrice GENDREAU, Bérénice VINCENT, Philippe CORNET, Jacqueline LHOMME-LEOMENT, Laurence PACHE, Frédérique MEUNIER.

Collège départemental : Pascal BOURDEAU, Jean-Paul COUVY, Michel KARP, Michel FAGES, Claude PAULIAT.

Collège des communes, communautés de communes et Villes-portes: Jean-Claude MASSIOU, Patrick GENDRE, Philippe VILLEPONTOUX, Rudolph WIJBURG, Frédéric MOREAU, Guillaume RECHIGNAC, Vincent DUPONT, Hervé BROUSSE, Gérard COMBEALBERT, Pierre GRANDON, Marie-Christine MONGEAUD, Pascal RAFFIER, Dominique SAINT-PIERRE, Claudette LORGUE, Jean-Pierre MASSALOUX, René CHEVAL, Luc GABETTE, Jean-Pierre ROULAUD, Philippe FRANCOIS, Alain JASKOLSKI, Peter STAGG, David KEAST, Rémy NICOLAS, Gérard GOUPIL, Philippe BROUSSE, Philippe MOUNIER, Jean-Paul VEDRENNE, Christophe VILLEVEYGOUX, Josette GAY-CHAPERON, Céline DESAGES, Francis MATHIEU, Claude MURGUET, Pascale BOUSKELA, Jean-Claude GOBY, Bruno DAUPHIN, Jean ROUBINET, Arnaud GALY, Marianne REYNAUD-LASTERNAS, Jocelyne DUNN, Frédéric FAURIO, Thierry LARVOR, Philippe de COURCEL, Gérard CHAPEAU, Jean-François RÔBY, Louis PUYDENUS, Alain MASSY, Jacqueline BOUGOUIN, Gilbert FAURE, Bertrand GREBAUX, Maurice COMBEAU, Michel JULIEN, Isabelle FRUGIER, Jean-Claude SEBASTIEN, Marijke BAKKER, Pierrette LASCAUX, Geeske VAN DER WEL, Olivier CHAMPARNAUD, Thierry PASQUET, Marcelle LAFARGE, Xavier DAVRIL, Daniel LESCURE, Stéphane DELAUTRETTE, Jean-Louis GOUDIER, Jean-Michel FAURE, Pierre GIRY, M. GAYOUT, Martial PEYROUNY, Aurélie THEVENY, M. LAPLAUD.

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Béatrice GENDREAU à Michel MOYRAND, Jacqueline LHOMME-LEOMENT à Jean-Marie ROUGIER.

Collège départemental : Pascal BOURDEAU à Francine BERNARD, Jean-Claude COUVY à Bernard VAURIAC, Claude PAULIAT à Yves RAYMONDAND.

Collège des communes des communautés de communes et Villes-portes : Néant

Membres	en exercice	présents	Présents et représentés	Total des voix
Collège des Régions	10	4	6	122.16
Collège des Départements	6	1	4	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	118	49	49	
Total	134	54	59	

Objet : Position du syndicat mixte du PNR PL en matière de photovoltaïque

Voix : 122.16

Pour : 122.16

Contre : 0

Abstentions : 0

La Charte du Parc, dans le cadre de son volet "Plan Climat", propose une mesure (38) "Développer la production d'électricité renouvelable", abordant notamment le développement des centrales photovoltaïques comme l'une des sources d'électricité renouvelable à même de permettre au territoire d'améliorer le taux de couverture de la consommation d'électricité du territoire par une production locale d'électricité renouvelable.

Le développement des installations photovoltaïques est relativement récent, lié à la proposition de tarifs d'achat attractifs à partir de 2006. En 2008, lorsque le diagnostic "énergie et gaz à effet de serre" a été réalisé par le Parc, aucune installation photovoltaïque n'était raccordée au réseau électrique sur le territoire.

Depuis plusieurs projets sont en cours sur le territoire, pour lesquels l'avis du Parc va être sollicité.

La commission "Plan Climat et Agenda 21" a proposé une position au bureau du Parc, qui en a débattu à deux reprises le 18 mai 2010 et le 27 avril 2011. L'objectif de cette prise de position est d'être la base des avis que le Parc sera amené à rendre sur les projets qui lui seront soumis par les collectivités ou les services de l'Etat. Elle sera également communiquée aux communes du territoire.

Le Comité syndical après avoir entendu la proposition de position de la commission « Plan climat et Agenda 21 » et après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

-PRÉCISE que l'avis du Parc sera a priori favorable concernant les installations photovoltaïques en toiture (sous réserve du respect des documents d'urbanisme et le cas échéant de l'avis du SDAP), en rappelant que la priorité est avant tout aux économies d'énergie.

-PRÉCISE que l'avis du Parc sera a priori favorable concernant les installations photovoltaïques sur les espaces "délaiés" telles que friches industrielles, anciennes carrières ou décharges réhabilitées...

-PRÉCISE que l'avis du Parc sera étudié au cas par cas concernant les installations photovoltaïques sur zones dédiées à l'activité telles que zones industrielles ou artisanales, en s'assurant que les zones d'activité concernées n'ont pas été créées pour la circonstance sur des zones agricoles, naturelles et forestières.

-PRÉCISE que l'avis du Parc sera a priori défavorable concernant les installations photovoltaïques au sol sur zones naturelles, agricoles, forestières. Ces installations pourront toutefois faire l'objet d'une étude au cas par cas, une extrême vigilance étant portée en particulier sur l'occupation du sol envisagée, les impacts environnementaux associés et les mesures compensatoires proposées.

-VALIDE le fait qu'un groupe de travail soit mis en place par la commission "Plan Climat et Agenda 21" pour traiter des dossiers sur lesquels le Parc est amené à rendre un avis au « cas par cas ». Au vu des délais d'avis, ce groupe sera très réactif (réunion sous 8 jours) et composé de membres de la commission Climat. Il pourra associer les membres d'autres commissions si celles-ci le souhaitent (ainsi que le cas échéant, s'il le souhaite, le Maire de la commune concernée).

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Président, Bernard VAURIAC

Certifié exécutoire
Transmis à la Préfecture le
Bernard VAURIAC

REQU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE 22 JUL. 2011

